

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2019

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MIOTTO. PIECHOCKI. DOS SANTOS. GAMBA. MM. VIDILI. BASTIEN. ZANNETTI. DURAND. SANTORO. CASTELLETTA. GERMAIN.

Excusés : Mme MULLER (procuration à Mme KOCKEISEN). Mme SCHWAB (procuration à Mme CHALLINE). Mme MAGI (procuration à M. SANTORO). M. JACQUES (procuration à M. BASTIEN). Mme VAQUANT. M. LAMORLETTE.

-o-

Le Compte rendu de la séance du 23 janvier 2019 n'appelle aucune observation, des élus présents.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte de Gestion constitue une réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2018, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme CHALLINE, 1ère Adjointe au Maire, vote le Compte Administratif 2018 de la Commune de Moutiers, arrêté aux chiffres suivants :

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| - Dépenses de fonctionnement : | 1 243 534,11 € |
| - Recettes de fonctionnement : | 1 482 662,89 € |
| - Excédent de fonctionnement : | 239 128,78 € |
| - Dépenses d'investissement : | 915 338,97 € |
| - Recettes d'investissement : | 2 432 380,59 € |
| - Excédent d'investissement : | 1 517 041,62 € |
| - Excédent global de clôture : | 1 756 170,40 € |

VOTE : Adoptée à l'unanimité. N'a pas pris part au vote : M. VIDILI Rémy

-o-

Constatant que le Compte Administratif 2018 présente un excédent d'exploitation de **239 128,78 €**, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit:

| | |
|--|---------------------|
| - Excédent d'exploitation reporté : | 105 128,78 € |
| - Excédent de fonctionnement capitalisé : | 134 000,00 € |

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Le Conseil Municipal vote ensuite le taux des trois taxes communales pour l'année 2019 :

| | Base d'imposition | Taux | Produit | Total |
|--------------------------|-------------------|----------------|------------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 1 669 000 | 13,43 % | 224 147 € | 417 030 € |
| Foncier bâti | 1 138 000 | 16,49 % | 187 656 € | |
| Foncier non bâti | 17 700 | 29,53 % | 5 227 € | |

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-o-

Le Conseil Municipal examine le Budget Primitif de l'exercice 2019.

| | |
|--------------------------------|----------------|
| - Dépenses de fonctionnement : | 1 166 680,89 € |
| - Recettes de fonctionnement : | 1 166 680,89 € |
| - Dépenses d'investissement : | 2 580 605,52 € |
| - Recettes d'investissement : | 2 580 605,52 € |

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 5 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé les attributions de compensation provisoires 2019 d'Orne Lorraine Confluences. Pour Moutiers, le montant s'élève à 134 616 €. Cette évaluation doit être validée par le Conseil Municipal. Les attributions de compensation définitives seront validées lors d'un prochain Conseil Communautaire, une fois le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) connu et seront notifiées aux communes membres. Le montant provisoire alloué pour 2019 correspond à celui versé en 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 17 décembre 2018, le Comité Syndical Intercommunal pour la Gestion de la Bourse du Travail a décidé sa dissolution par consentement au 31 décembre 2018. De ce fait, des indemnités de chômage doivent être versées, à Mme Catherine GIRELLI, par les 16 communes adhérentes, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} février 2019. Pour Moutiers, ces indemnités sont fixées à 28,13 € par mois. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

A l'occasion des fêtes de Noël, le Conseil Municipal décide, comme les années précédentes, d'allouer une somme de 60 €, pour le Noël des enfants du personnel communal, jusqu'à l'âge de 16 ans, via la régie « fêtes et cérémonies ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un circuit traversant les communes de Valleroy, Moineville et Moutiers a été identifié, pour une inscription au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), par le groupe « Randonnée Pédestre » d'Orne Lorraine Confluences. Il demande l'autorisation de signer la convention de passage.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à chaque changement de comptable, une nouvelle délibération doit être prise qui fixe le pourcentage de l'indemnité de conseil versé au Receveur Municipal. Monsieur PERNOT ayant été nommé comptable public à compter du 1^{er} décembre 2018, le Conseil Municipal doit délibérer sur les points suivants :

- Demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

- Accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

Les tarifs appliqués sont les suivants :

Sur les 7 622.45 premiers euros 3 pour 1 000

Sur les 22 867.35 euros suivants 2 pour 1 000

Sur les 30 489.80 euros suivants 1.5 pour 1 000

Sur les 60 979.61 euros suivants 1 pour 1 000

Sur les 106 714.31 euros suivants 0.75 pour 1 000

Sur les 152 449.02 euros suivants 0.50 pour 1 000

Sur les 228 673.53 euros suivants 0.25 pour 1 000

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 euros 0.10 pour 1 000

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Une aide financière sera accordée, au Collège Jules Ferry de Briey, pour l'organisation d'un voyage en Grande Bretagne, auquel participent 13 enfants de la Commune.

Madame KOCKEISEN a déterminé le montant de ces participations, en fonction des quotients familiaux des familles concernées. Le montant total est de 780 euros. La participation sera versée directement aux familles.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire propose, conformément aux remarques de la trésorerie de Briey, de modifier le principe de réservation du foyer Lucien Woll. Un acompte de 250 euros sera demandé, au moment de la signature du contrat ; il sera déduit de la facture définitive.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un accusé de réception reçu de la sous-préfecture de Briey, concernant la demande de DETR pour la tranche 3 des travaux de requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas. Le projet est éligible, le dossier est complet, mais cet accusé ne vaut toutefois pas promesse de subvention. Monsieur le Maire a fait visiter les travaux de requalification au personnel de la Préfecture.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers devant le Tribunal Administratif, concernant l'affaire NUMERICABLE, sont gagnés. Le réseau appartient à la Commune et la société NUMERICABLE a été condamnée au versement de la somme de 3 000 euros, par décision du Conseil d'Etat, en date du 26 novembre 2018.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, d'un courrier reçu de Monsieur le Sous-Préfet, confirmant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

-0-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrôle des bornes à incendie est de la responsabilité de la collectivité. Il va être réalisé, en mai 2019, par Orne Aval qui s'occupe de prendre en charge le contrôle des points d'eau incendie connectés au réseau d'eau sous pression situés sur le ban communal de Moutiers, afin de se substituer au SDIS qui n'exerce plus ces contrôles.

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, d'un mail reçu du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, concernant une subvention complémentaire du CD54 de 27 000 € HT, suite à la mise à 6m de la voirie départementale.

-0-

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours :

- Les travaux d'accessibilité de la Mairie aux PMR (personnes à mobilité réduite) sont terminés. La réception des travaux a eu lieu, avec quelques réserves. Il faut maintenant réorganiser la salle des mariages, acheter du mobilier...

- Il y a du retard dans les travaux de rénovation des 2 logements communaux. Une réunion est prévue le mardi 9 avril, avec les entreprises qui ont pris du retard. Un logement devrait être terminé fin avril, l'autre mi-mai. Les loyers apporteront des recettes à la Commune.

- Concernant les travaux de requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du planning de la rue des Godots, de la Rue Mangin, du pont du 19 mars, et le remplacement des bordures de trottoirs de la Rue de Metz. La consultation des entreprises pour la tranche 3 est prévue fin avril. Les travaux Place de la Libération vont démarrer, ce qui impose le déplacement de la fête patronale au « Rallye ».

-0-

Monsieur BASTIEN informe le Conseil Municipal qu'il a participé à l'Assemblée Générale de la FNATH ; il leur a précisé qu'une subvention de 50 € a été versée par la Commune de Moutiers.

-0-

Monsieur CASTELLETTA s'interroge sur les places bleues à la Poste. La pose des panneaux est en cours.

*Le Maire,
Rémy VIDILI.*